

ANNEXE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Le Lycée Privé Saint Bénigne
99 rue de Talant
21000 DIJON

Et :

Le CCAS – Ville de Dijon
sis à 11, rue de l'Hôpital
21000 DIJON

DESCRIPTIF DE L'ACTION PROFESSIONNELLE

Intitulé : Repas de Noël offert par la ville de Dijon aux seniors dijonnais

1. Les objectifs pédagogiques au regard des objectifs de la formation et leur déclinaison dans le livret de compétences (rempli par les enseignants) :

- **S'inscrivent dans un objectif de professionnalisation des étudiants sur le plan de l'attitude, des gestes, de l'aisance professionnelle ;**
- **Et veillent à satisfaire un certain nombre de compétences inscrites dans le livret de professionnalisation :**
C11
-renseigner
-gérer les flux sur les différentes activités
-gérer les aléas
-gérer les imprévus
-créer des relations de coopération au sein de l'équipe

La définition des activités confiées à l'étudiant (validée par les 2 parties) :

- accueil et accompagnement des seniors ;
- tenue des postes qui contribuent au bon déroulement de la manifestation :
 - >accueil, accompagnement et orientation des participants à leur arrivée et à leur départ ;
 - >accompagnement et orientation des participants lors de leurs déplacements au cours du déjeuner ;
 - >aider les personnes qui en ont besoin pendant le déjeuner ;
 - >veiller au bon déroulement du repas, notamment faire preuve de vigilance par rapport à la consommation d'alcool ;

Les personnes concernées (liste des étudiants):

- étudiants de la classe 1TRM1 (34 étudiants) encadrés par Madame Chedas et Madame Roblot le jeudi 18 décembre 2025 ;
- étudiantes de la classe 1TRM2 (34 étudiants) encadrées par Madame Barbier et Madame Bon le vendredi 19 décembre 2025.

Les conditions d'encadrement (par l'entreprise et au niveau pédagogique par les enseignants) :

- le référent de l'entreprise : Sophie KNOEPFLIN ;
- les référents de l'équipe pédagogique : Mesdames Barbier et Chedas.

Les clauses du règlement intérieur applicables à l'étudiant (à remplir par l'entreprise):

- Tenue correcte exigée : pantalon de ville, chemise pour les garçons, jupe ou pantalon de ville pour les filles, chaussures de ville. Le tout de couleur noir et/ou sombre ;
- Les étudiants pourront à la fin de leur mission (lorsque tout le monde est placé et que Madame Knoepflin donne la consigne), se placer parmi les convives là où Madame Knoepflin leur indiquera de se placer ;
- La consommation d'alcool est tolérée, mais l'ivresse sera sanctionnée ;
- Une pause cigarette pourra être possible en dehors des temps nécessaires de présence (arrivée et départ des convives) ;
- Un renfort des équipes de vestiaires pourra être demandé au moment du départ des convives ;
- Un vestiaire sera mis à disposition des étudiants, il devra être laissé propre après le départ ;
- La mission débute à 10h00, les étudiants devront être prêts pour cet horaire

Les dates et les conditions précises :

- **Dates** : Jeudi 18 et Vendredi 19 Décembre 2025
- **Horaires** : de 10h00 à 17h30
- **Conditions** :
 - >Une préparation à l'accueil spécifique des personnes âgées est dispensée dans le cadre du cours de Gestion de la relation client ;
 - >Deux enseignantes seront les référents auprès de Madame Knoepflin et en charge du management de l'équipe ;
 - >Les missions se déroulent dans le respect de chacun et dans un esprit d'équipe et de solidarité pour assurer le meilleur accueil aux personnes invitées.

Si nécessaire, la durée hebdomadaire maximale de présence dans l'entreprise ou la durée horaire maximale par journée (à remplir par l'entreprise) :

L'amplitude maximale est de 1h.

La liste des avantages offerts par l'entreprise :

- Une contribution de **2500 €** sera versée par le CCAS de la ville de Dijon au lycée Saint Bénigne ;
- Repas du midi sur place pour tous les participants.

Les conditions d'évaluation :

- La validation des compétences se fait conjointement par l'équipe pédagogique et l'entreprise pour chaque étudiant ;
- L'entreprise transmettra son bilan quant à la participation des étudiants à l'action, au(x) professeur(s) référent(s), sous la forme d'un document écrit à sa convenance.

À Dijon, le

LE REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRISE

(Signature)

LE REPRÉSENTANT DU LYCÉE

(signature)